

FOTOKANO 2025

Règlement du concours photo

Article 1 : Définition.

Dans le cadre de la Fête des Canaux de L'Argentière-La-Bessée qui se déroulera le **18 mai 2025**, les **ASA de L'Échaillon et de l'Ubac** proposent un concours photo dénommé **FOTOKANO**, sur le thème :

Du flocon à la Durance : la vie d'un canal d'irrigation à travers les saisons

Le concours photo comprend 2 catégories :

- L'un ouvert aux jeunes de moins de 16 ans,
- L'autre ouvert aux jeunes de plus de 16 ans et aux adultes.

Article 2 : Organisation du concours.

Le **FotoKano 2025** est ouvert du **18 mai 2025 au 31 janvier 2026**.

Le jury se réunira en février 2026 pour délibérer et sélectionner 3 clichés lauréats dans chaque catégorie.

Les critères de sélection sont le respect des conditions techniques (cf. article 5), l'originalité et/ou les qualités esthétiques des clichés.

L'annonce des gagnants et la remise des prix se feront lors de la **fête des canaux 2026**.

Les gagnants de la catégorie jeunes moins de 16 ans recevront 2 entrées à l'escape game de la mine, ceux de la catégorie jeunes de plus de 16 ans et adultes 2 places de cinéma. (A utiliser dans l'année qui suit).

Ils recevront également un tirage **30 x 40 cm encadré** de leur photographie sélectionnée.

Les photos récompensées seront exposées dans un tirage 30 x 40cm encadré dans un lieu public de la commune tel que la bibliothèque.

Article 3 : Composition du jury

- 2 représentants de chaque ASA (Echaillon et Ubac).
- 1 élu de la commune.
- 2 élus du conseil municipal jeunes.
- A partir de l'édition 2026, les lauréats des années précédentes.

Article 4 : Conditions de participation.

Le **FotoKano** est ouvert à toutes les personnes habitant L'Argentière-La Bessée, **photographes amateurs** de tout âge (adultes et enfants). La participation au concours est gratuite.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal.

Chaque candidat soumet **3 photos maximum au format numérique**. S'il le souhaite, il peut donner un titre à son cliché.

Le candidat peut demander un bulletin d'inscription par mail à l'adresse suivante :

fotokano05120@gmail.com

Les photos doivent être envoyées par **WeTransfer** à la même adresse. **En cas de difficulté technique, les organisateurs peuvent être contactés par mail.**

Chaque candidat devra accompagner la remise de sa ou ses photos du bulletin d'inscription au concours (annexe 1) dûment rempli et signé, ce qui l'oblige de fait à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au **FotoKano**, chaque candidat certifie sur l'honneur :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque sa photo peut mettre en cause leur droit à l'image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Article 5 : Les conditions techniques du cliché.

La photo doit être en adéquation avec le thème du **FotoKano** de l'année.

La photo ne doit pas avoir été générée par IA.

La photo ne doit pas être marquée d'un filigrane, de bordures, de logos, d'adresses de site web etc...

Format des photographies : **jpeg 15 Mo maxi.**

Toute photo ne répondant pas à ces critères techniques ne sera pas prise en compte.

Article 6 : Utilisation des photographies.

Les ASA argentiéroises de L'Ubac et de L'Échaillon se réservent le droit d'utiliser gratuitement pour leur communication les photographies reçues, sans limitation de durée, en citant le nom du photographe. Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Article 7 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement par les organisateurs.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et liberté.

Article 8 : Litiges et différends.

La participation au **FotoKano** implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout désaccord né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du **FotoKano 2025**, objet du litige.



FOTOKANO 2025 - BULLETIN D'INSCRIPTION (Annexe 1)

Nom - Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

Adresse :

.....

.....

Mail :

J'ai pris connaissance du règlement du concours et m'engage à en respecter toutes les clauses.

À L'Argentière-La-Bessée, le

Signature /Signature des parents avec la mention "Bon pour accord" pour les moins de 18 ans :



FOTOKANO 2025 - AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e) :

Accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo sans que cela ne me confère rémunération, droit ou avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

À

Le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".